Compte-rendu du comité directeur
du 20 mars 2021

1. Présence

Le Comité Directeur se tient à 09h00 et utilise la visioconférence avec l'ensemble de ses membres.
Sont connectés, M. Stéphane HATOT président, M. Xavier de PUYTORAC premier vice-président en charge de la CSNFA, M. Christian LACROIX vice-président en charge de la CSNCCP, M. Aymeric PRADINES vice-président en charge de la CSNBFS, M. Laurent FAUCHER vice-président en charge de la CSNSK, M. Daniel LOGELIN secrétaire général, M. Gregory DUFOUR trésorier, Mme Leila DUHEM trésorier adjointe, Mme VEDEL Charlotte, Mme ZUCCA Anissa, M. HUCHET Marc-Olivier, Mme BAVOIL Prescillia, Mme HUCHET Isabelle, M. LIAGRE Jean-Léon, Mme BRETON Gwénaëlle, M.DECONINCK Erik.

Membres excusées : Mme Christine LESELLIER, secrétaire générale adjointe et FERAUD Nathalie.

Membres invités : M. Fabrice MAGRIN Directeur Technique National et Mme Mylène COBRAIVILLE responsable administrative et de la communication.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- mot du président de la FFForce,
- validation du CR du dernier comité directeur (28 novembre 2020),
- bilan des licences,
- réalisé comptable 2020,
- projet de budget 2021,
- réforme du fonctionnement de la fédération,
- règlement sportif de Culturisme,
- approbation de la CSN de Bras de Fer Sportif,
- approbation de la Commission Nationale d'Arbitrage,
- modification de l'article 107.2 du règlement intérieur,
- date et forme de la prochaine Assemblée Générale,
- nouvelle date pour le Développé Couché 2022,
- création de la « Commission du Conventionnement des Ligues »,
- intervention du président de la CSNFA,
- intervention du président de la CSNCCP,
- intervention du président de la CSNBFS,
- intervention du président de la CSNK,
- Intervention du DTN,
- questions diverses.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

3. Mot du président de la FFForce

Le président précise qu'il n'a pas de date consolidée du ministère pour la réouverture des salles. Si cela intervient en avril, cela permettra de maintenir la planification actuelle des championnats de France. Dans le cas contraire une nouvelle évolution du calendrier sera réalisée.

La finale France de DC le 22 mai sera un événement particulier car pour la première fois conjointe avec les Handisports qui ont confirmé leur participation. Ce sera leur dernière compétition qualificative avant les JO de Tokyo.

Il rappelle que le principe de faire des compétitions en extérieur dans des ERP PA. Le président de la CNSFA reviendra sur le sujet.

4. Validation du CR du dernier comité directeur

Aucune demande de modification n'a été envoyée au secrétaire général, aucune remarque n'est faite en séance.

Le président propose au bureau de valider le dernier CR du comité directeur du 28 novembre 2021.

Le comité valide à l'unanimité le compte-rendu.

5. Bilan des licences

A la date du 20 mars, le nombre de licences est de 4263 licences soit une baisse de 61.7 % par rapport à la saison passée.
Le détail par discipline est le suivant :

- ✓ FA : janv. 3805, fév. 3881, **mars 3933**
- ✓ Culturisme : janv. 115, fév. 204, **mars 206**
- ✓ Bras de Fer : janv. 89, fév. 99, **mars 100**
- ✓ Kettlebell : janv. 23, fév. 23, **mars 24**

La répartition des licences par catégorie est la suivante :

- ✓ Licence loisir : janv. 2320, fév. 2423, **mars 2428**
- ✓ Licence compétition : janv. 1676, fév. 1741, **mars 1793**
- ✓ Licence individuelle : janv. 36, fév. 40, **mars 40**
- ✓ TPU : janv. 16, fév. 44, **mars 45**

Le nombre des structures est de 225 soit 43 de moins que l'an dernier à la même date.

Q de Charlotte Vedel : le peu de licence pourrait-il être préjudiciable au statut de haut niveau ?
R du DTN : ce statut est attribué en fonction du nombre de pays participants aux championnats du monde OPEN et non du nombre de licenciés en France. La limite est de au moins 30 pays participants. Il ne devrait pas y avoir de changement pour FA qui reste une discipline de haut niveau.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

6. Réalisé comptable 2020

Le trésorier commente les différents postes du réalisé (transmis par le secrétariat). Les dépenses se montent à 390 k€ (550 k€ prévu), les produits s'élèvent à 495 k€, ce qui donne un excédent de 95 k€. Cet excédent est la résultante d'un produit important de licences, des aides et du fait qu'il n'y a quasiment pas eu de dépenses liées à l'organisation des activités nationales ou internationales.

Il n'y a pas de question, le président propose au comité de valider le « réalisé comptable 2020 ».

Le comité valide à l'unanimité le « réalisé comptable 2020 ».

7. Projet de budget 2021

Le trésorier présente le projet de budget 2021 (transmis par le secrétariat). Ce dernier peut être qualifié de budget de relance même si le nombre de licences sera en net recul. Il se base sur des recettes en augmentation dans des domaines autres que celui des licences : des aides de l'Agence Nationale du Sport, d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) et de l'excédent réalisé sur le budget précédant qui sera réinjecté dans le budget 2021.

Le président précise quelques éléments financiers sur les aides et prêts divers mis en place par les pouvoir public. Le gouvernement a prévu un fonds de compensation pour les pertes de licences de 20M€. Le président espère obtenir une aide de 90k€ sur ce fond, un PGE de 50k€ et précise que l'excédent de 2020 sera entière réinjecté dans le budget de 2021 pour financer les activités sportives nationales qui auront lieu entre les mois de mai et décembre 2021. Ces diverses « aides » doivent pouvoir nous permettre d'assurer l'exercice financier dans de bonnes conditions.

Pour autant sa bonne réalisation reste conditionnée à la reprise des activités et à la tenue des finales France.

Il n'y a pas de remarques ou de questions de fond sur le budget prévisionnel présenté, le président propose au comité de valider le projet de budget 2021.

Le comité valide à l'unanimité le projet de budget 2021.

8. Réforme du fonctionnement de la fédération

Le président fait le constat que le modèle actuel à plus de 25 ans et qu'une nécessaire évolution profonde doit être menée pour coller au mieux à la demande des licenciés.

Dans ce cadre, les propositions d'évolutions ont été envoyées aux membres du comité directeur. Le président reprend et commente les différents points ; modification de l'année sportive qui passe du 1er janvier au 31 décembre, validité de la licence, organisation des compétitions et challenge Jean Villenave.

Il s'ensuit un échange avec les membres du comité pour préciser certains points comme la prise de licence, la dénomination des compétitions (grands prix, autres…), les conditions d'organisation, la corrélation entre les compétitions et la qualification nationale ou le challenge Jean Villenave.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

Pour autant, un consensus se dégage et certaines orientations doivent être décidées ce jour pour avancer sur la réalisation de cette réforme et trois points sont mis au vote.

Premier point :
Le président propose au comité de valider le principe d'une saison sportive qui soit aligné sur l'année civile.

Le comité valide à l'unanimité cette proposition.
La saison sportive se réalisera donc dorénavant du 1er janvier au 31 décembre.

Le président précise que, par exception, la période qui va du 1er septembre au 31 décembre 2021 sera à cheval sur deux saisons et appartiendra donc à deux saisons. Elle verra se réaliser certaines finales nationales de la saison 2020/2021 et verra les premières compétitions qualificatives pour les finales de l'année sportive 2022.

Second point :
Le président propose au comité de valider le principe d'avoir une licence qui soit sur 12 mois glissant.

Le comité valide à l'unanimité la proposition de modification sur la validité de la licence.

Troisième point :
Le président propose au comité de créer une commission ad hoc afin de réaliser la mise en place de cette réforme.

Le comité valide à l'unanimité la proposition de commission ad hoc.

Dans ce cadre, le président propose que cette commission soit dirigée par Xavier de PUYTORAC et qu'elle soit composée des membres de la CSNFA augmentée du DTN, de Erick DECONINK, de Marc Olivier HUCHET et de Charlotte VEDEL.

9. Règlement sportif de Culturisme

Le président de la CSNCCP propose de modifier le règlement pour fusionner certaines catégories qui font double emploi :

- « athlétiques hommes » avec « mens physique »,
- « athlétiques femmes » avec « bikini ».

Le président propose au comité de valider le règlement de culturisme modifié.

Le comité valide à l'unanimité le règlement de culturisme modifié.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

10. Approbation de la CSN de Bras de Fer Sportif

Le président de la CSNBFS propose une nouvelle composition de la commission sportive nationale du BFS.

Composition proposée pour la CSN de Bras de Fer Sportif :
Aymeric PRADINES (Président de la CSNBFS), Akhmed AKMURZAYEV, Raphaël BLIN, Jozsef LOVEI, Lison RAVIGNEAUX, Thor BOUTET, Jean-François GOMMIER, Aude DELSAUT, Nelly MASSULO.

Le président propose au comité de valider la composition de la commission.

Le comité valide à l'unanimité les membres de la commission.

11. Approbation de la Commission Nationale d'Arbitrage

Conformément aux décisions de la précédente réunion du comité directeur, chaque président de commission présente la composition de sa commission.

Il est rappelé que chaque commission sportive nationale a proposé un membre pour représenter sa discipline.

Composition proposée pour la Commission Nationale d'Arbitrage :

- Force Athlétique : Dominique NICOLEAU (président),
- Culturisme : Cathy ROUSSE,
- Bras de Fer Sportif : Raphaël BLIN,
- Kettlebell : Sandrine GAUDEFROY.

Le président propose au comité de valider la composition de la commission.

Le comité valide à l'unanimité les membres de la commission.

12. Modification de l'article 107.2 du règlement intérieur

Le président propose de modifier l'article 107.2 du règlement intérieur qui définit le nombre de personnes nécessaire à la création d'une commission sportive nationale, actuellement entre 3 et 9, ainsi que la répartition par sexe. Les réunions se déroulant en distanciel cela implique qu'il n'y a plus de frais de déplacement, il n'est donc plus utile de mettre un nombre maximum de membres.

Proposition de modification de l'article 107.2 du règlement intérieur :
« Chaque vice-président de discipline est nommé président de sa commission sportive nationale qu'il devra mettre en place avant le prochain Comité Directeur. Pour ce faire il choisira au moins trois personnes. La commission au complet devra contenir au moins 40 % de chaque sexe. Tous les membres devront être licenciés à la fédération et ce, dans la discipline qu'ils représentent. Parmi ces personnes devra être désigné le responsable national de l'arbitrage de la discipline qui siègera au sein de la commission des juges et arbitres. »

Le président propose au comité de valider la modification de l'article 107.2.

Le comité valide à l'unanimité la modification de l'article 107.2.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

13. Date et forme de la prochaine Assemblée Générale

En application des statuts, l'assemblé Générale peut se tenir concomitamment en présentiel (si possible) et en distanciel. Dans ce cadre, il est acté qu'elle sera diffusée en streaming dans tous les cas. Le président propose sa tenue au samedi 22 mai au Puy en Velay.

Le président propose au comité de valider cette date.

Le comité valide à l'unanimité la nouvelle date.

14. Nouvelle date pour le Développé Couché 2022

Compte-tenu des changements qui interviennent dans la programmation des championnats du Monde en 2022, le calendrier national ~~2021~~-2022 peut être modifié et la finale France du DC programmé en janvier 2022 déplacée (nouveau calendrier envoyé par le secrétariat).

Le président propose au comité de valider cette nouvelle date.

Le comité valide à l'unanimité la nouvelle date.

15. Création de la "Commission du Conventionnement des Ligues"

Le président présente le travail, les attendus et le processus qui a été conduit par la commission ad hoc en charge de la rédaction de la nouvelle convention des ligues.

Le président propose de pérenniser cette commission en une "Commission du Conventionnement des Ligues" dont les membres seront le secrétaire général, Daniel LOGELIN (président) et de trois présidents de ligue, Xavier de PUYTORAC, Erick DECONINK et Henri BLANC.

Le rôle de cette commission sera d'examiner en début de saison N+1 le respect, par les ligues des obligations issues de leur convention avec la FFForce et de faire, entre autres, des propositions sur la part variable du reversement financier fait aux ligues sur les licences.

Le président propose au comité de valider la création et la composition de cette commission.

Le comité valide à l'unanimité le nom et la composition de la commission.

16. Intervention du président de la CSNFA

Le Président de la CSNFA fait un point sur les rares activités qui se sont déroulées depuis novembre puis sur les axes de reprise en précisant que de nombreuses ligues se préparent à organiser des compétitions régionales en extérieur dès avril.

Il présente ensuite le calendrier international et la nouvelle organisation du calendrier national (Cf. $8).

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

Enfin, il revient sur les prochaines finales France en précisant que la liste des qualifiés sera adaptée en fonction des conditions du moment. Le but étant que les contraintes sanitaires n'aient pas empêché la qualification des compétiteurs.

17. Intervention du président de la CSNCCP

Le Président de la CSNCCP fait un point sur la prise en compte du handisport et du sport adapté par le culturisme. Le championnat de France de culturisme sera organisé le 16 octobre à Saint Germain en Laye en même temps que le « Silent Worker Festival» organisé par Anissa Zucca (Cf. $21). A cette occasion il y aura des catégories spécifiques pour les compétiteurs handisports.

Le « Functional Training » se met en condition pour organiser des activités en extérieur en appliquant un protocole renforcé qui soit accepté par les autorités.

18. Intervention du président de la CSNBFS

Le président de la CSNBFS fait un point sur les activités nationales qui devraient démarrées en juin si les sports de contact sont autorisés. La commission reste en attente du retour de la mairie de Drap pour confirmer la date du championnat de France de BFS en juin. Le club d'Alès va organiser une activité lors d'un « festival des sports de force » qui se déroulera à St Nazaire le Désert le 3 et 4 juillet (sous réserve d'autorisation nationale).

De nouveaux clubs se sont créés, un dans les Hauts de France et un en Nouvelle Aquitaine. Par ailleurs, plusieurs unités de l'Armée de Terre demandent des devis pour acheter du matériel et créer des structures internes.

La commission est en pleine rédaction du règlement et du corpus de formation des arbitres.

19. Intervention du président de la CSNK

Le président de la CSNK présente les échéances nationales avec la prochaine finale France de Macebell qui reste toujours prévue le 18 avril à Pouillon (40).

Actuellement il y a une pénurie d'agrès et la recherche d'un fournisseur n'a pas encore abouti. Si les démarches auprès de fournisseurs Ukrainien, Coréen et Russe n'ont pas données le résultat escompté, en revanche celle opérée auprès d'un fournisseur Allemand semble pouvoir proposer des agrès conformes à la réglementation de l'IUKL. Cette option demande encore à être consolidée.

En cours, une demande de création de club sur Strasbourg ce qui permettra de densifier la région Grand Est et d'avoir un bassin de compétiteurs important avec la proximité de l'Allemagne.

20. Intervention du DTN

Le DTN précise les conditions actuelles de réalisation des compétitions uniquement en ERP PA et rappelle la définition de « public prioritaire ».

Il précise le montant des subventions attribuées par le ministère soit 80 k€ pour le haut niveau et 20 k€ pour les aides personnalisées. Pour le PSF, le DTN n'a pas encore le montant qui sera attribué.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

Les demandes de matériels destinées aux activités para-sportives restent un sujet d'actualité à proposer pour les futurs projets.

Dans le cadre du contrat de développement du sport deux axes doivent être privilégiés, le handicap et le sport féminin. Le projet en cours est basé sur une fête du sport féminin qui associe les différentes disciplines à une date le plus proche possible de la « journée de la femme ». La participation des handisports et d'athlètes féminines étrangères de pays limitrophes reste à l'étude.

Il revient sur du test match qui a été organisé le 13 février à Bordeaux dans les locaux d'Euro-fitness. Cette compétition a permis de réunir les sportifs listés de haut niveau qui ont réalisés des performances de classe nationale et/ou internationale. De même, la couverture médiatique sur les réseaux sociaux a été un succès avec 600 lives de moyenne sur l'ensemble de la compétition et plus de 7700 vues à ce jour.

Enfin le DTN précise qu'il signera la semaine prochaine un partenariat financier de 5 k€ avec la société BATISOL PEINTURE pour 2 ans.

21. Questions diverses

Date du lancement du site Internet
Il est décidé en séance que le nouveau site soit lancé à la date de réouverture des salles tout en ayant comme date butoir le lundi 3 mai.

Participation à la première compétition internationale (Ekaterinbourg)
A ce jour, le championnat est décalé en septembre ce qui devrait permettre à l'équipe de France de se déplacer à cette compétition. Une communication sera réalisée sur le site.

Autres
Anissa ZUCCA revient sur le festival « Silent Worker Meet » qui est programmé à Saint Germain en Laye le 16 octobre qui se tiendra sous l'égide de la fédération. Ce festival regroupera l'ensemble des disciplines de la fédération sous une forme qui reste à consolider et sera jumelé avec le championnat de France de culturisme. Un pôle regroupant des stands et des expositions se tiendra en marge des activités sportives.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12h30.

Prochaines Réunions du comité directeur
Samedi 05 juin 2021 à 9h00.
25 septembre 2021 au lieu du 18 septembre 2021,
Le 11 décembre 2021 au lieu du 18 décembre 2021.

Stéphane HATOT
Président de la FFForce

Daniel LOGELIN
Secrétaire général de la FFForce